

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 49/1958 (1958)

Artikel: Grisons
Autor: Bezzola, Andrea
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grisons

DÉPARTEMENT

L'activité du Département s'est placée, dans l'année écoulée, sous le signe de la préparation de deux lois. Au début de 1957, les travaux préparatoires pour la nouvelle loi sur les traitements du corps enseignant ont dû être activement poussés. Le projet fut adopté par le Grand Conseil dans sa session du printemps et par le peuple le 8 septembre 1957 par 9534 oui contre 7109 non. Ainsi fut accompli un pas en faveur d'une situation financière meilleure du corps enseignant des Grisons. Il n'y a plus qu'à espérer que ce moyen servira aussi à retenir les maîtres au pays. Le Grand Conseil a en outre porté les retraites de la caisse d'assurances des maîtres de 2800 fr. à 4200 fr. et accordé des allocations de renchérissement aux anciens retraités de 10 % du 1^{er} janvier au 30 septembre 1957, et, sur la base de la nouvelle loi, de 25 % à partir du 1^{er} octobre. De ce fait, on a remédié à un besoin social urgent du corps enseignant.

A côté de cela, on a résolument poursuivi les travaux pour la nouvelle loi scolaire. La commission extraparlamentaire désignée par le Petit Conseil pour la loi scolaire a préparé, en dix séances, parfois d'une journée, un deuxième projet à l'étude actuellement dans le Petit Conseil.

Le manque de maîtres persiste néanmoins. Dans l'année scolaire 1957-1958, 11 postes (l'année précédente 20) ont été confiés à des élèves de la classe supérieure de l'Ecole normale de l'Oberseminar. Remarquons qu'il reste toujours en activité un assez grand nombre de maîtres qui, d'après le règlement de la caisse d'assurances du corps enseignant, auraient droit à la pension maximum.

La Commission d'éducation s'est réunie dix fois dans l'année écoulée. Elle s'est occupée surtout de problèmes de l'Ecole cantonale, plus particulièrement de la création et de la repourvue de postes.

Les inspecteurs scolaires ont tenu deux séances en 1957, la première en commun avec les inspectrices de travaux à l'aiguille. A part des affaires administratives, il a été question de la nouvelle loi scolaire et de l'amélioration de la gymnastique scolaire.

Il n'y a pas eu de changement dans l'inspection des écoles de travaux manuels (Arbeitsschulen).

ÉCOLES PRIMAIRES

Contributions et questions financières

Le crédit attribué à l'enseignement manuel des garçons s'est de nouveau élevé à 8000 fr. 146 cours ont demandé à avoir part à la subvention et, comme l'année précédente, chacun a reçu 55 fr.

S'appuyant sur l'art. 20 de la loi sur le traitement du corps enseignant du 4 avril 1954, l'on put de nouveau accorder des contributions au traitement minimum des maîtres ; le crédit portait 70 000 fr. Sur la

proposition de l'inspection des communes, 81 écoles reçurent des contributions s'élevant à 1200 fr.

45 communes ou écoles (36 l'année précédente) demandèrent des subventions pour les constructions terminées en 1956, l'acquisition de mobilier et de moyens d'enseignement. Pour le mobilier et le matériel, et sur proposition de l'office des constructions, on a attribué une subvention de 15 % des dépenses, au total 18 180 fr.

En outre, le Petit Conseil a accordé par des décisions spéciales des contributions pour la construction, les transformations ou l'agrandissement de maisons d'école ; le montant en a été fixé d'après le rendement des impôts communaux.

135 communes ou écoles ont annoncé 4057 enfants nécessiteux en âge scolaire. Comme l'année précédente, le crédit s'éleva à 25 000 fr. Le solde restant a permis de prendre en considération après coup 4 communes avec 63 élèves.

L'enseignement ménager s'est donné dans 57 écoles avec 120 heures. Il fut concentré sur quelques jours avant le début ou après la fin de l'année scolaire ou bien réparti sur toute l'année scolaire. Le canton assumait un tiers et la Confédération un quart des dépenses.

D'après l'art. 6 de la loi fédérale du 19 juin 1953 en faveur des écoles primaires publiques, les cantons ont le devoir de consacrer au moins 10 % de la subvention principale à l'instruction et à l'éducation d'enfants déficients, corporellement ou physiquement. La part de 8000 fr. a été répartie de la manière suivante : Erziehungsanstalt Masans 2000 fr., Office social de Pro Infirmis 5000 fr. et Département de l'instruction publique 1000 fr. pour subventionner de cas en cas des examens d'élèves et des tests. Cette dernière part n'ayant pas été utilisée, elle a été versée à l'institution de Masans.

La société suisse de travail manuel et de réforme scolaire a tenu ses cours de cette année à Olten (du 15 juillet au 10 août) et à Schwyz (du 7 au 19 octobre 1957). Des subventions ont été allouées à 21 maîtres enseignant dans des écoles publiques.

La section des Grisons de la dite société a organisé les cours suivants :

géographie et langue, à Stels ;
Arbeitsprinzip, cours supérieurs, à Schiers ;
dessin technique, à Coire ;
botanique à l'école primaire de Coire ;
semaine du chant, à Stels.

Le canton a accordé une subvention globale de 2227 fr. 70.

Il y eut deux cours de perfectionnement pour les maîtresses de travaux à l'aiguille, du 25 au 27 septembre 1957 à Scuols/Schuls et du 30 septembre au 2 octobre à Tiefencastel, pour lesquels le canton a accordé 1212 fr. 70.

Le 20 février a eu lieu à Somvix un cours de gymnastique d'hiver avec 19 participants et les 22 et 23 février 1957 un cours de gymnastique pour les instituteurs avec 23 participants.

Les dépenses du canton pour les écoles sont visibles dans le compte d'Etat auquel nous nous référons expressément. Les communes ont consenti, en l'année scolaire 1956-1957, des dépenses de 9 059 460 fr. pour les écoles secondaires et de 1 954 342 fr. pour les écoles primaires.

MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Dans l'année 1956-1957, 210 maîtresses de travaux à l'aiguille ont enseigné dans les écoles primaires et secondaires du canton, dont 76 en plusieurs classes ou communes.

ÉCOLES PRIMAIRES

Le corps enseignant des écoles primaires a été constitué par 658 maîtres, dont 533 instituteurs et 125 institutrices. 20 postes furent en outre confiés à des élèves de l'École normale.

Il y a eu 144 mutations en 1956-1957, 27 maîtres primaires sont partis occuper des postes dans d'autres cantons tandis que 9 maîtres venaient de l'extérieur.

Il y avait au total 17 991 élèves primaires en 1956-1957.

ÉCOLES SECONDAIRES

Il y avait la même année 83 écoles secondaires en activité. De nouvelles écoles se sont ouvertes à Uors, Samnaun, Vicosoprano et Stampa, tandis que l'école de Borgonovo s'est fermée.

161 maîtres, dont 16 institutrices, y ont enseigné.

Les élèves ont été au nombre de 3309, dont 1704 garçons et 1605 filles.

Sur proposition des inspecteurs scolaires, la subvention cantonale prévue par le règlement a pu être versée à toutes les écoles secondaires. En tout, le Canton a payé 230 000 fr.

Une nouvelle bourse d'études a été octroyée, ce qui porte à 3 le nombre des étudiants qui en bénéficient.

ÉCOLES MOYENNES

Ecole cantonale des Grisons

Il y a eu diverses mutations dans le corps enseignant. Plusieurs postes ont dû être confiés à des maîtres auxiliaires.

Au début de l'année scolaire 1956-1957, le nombre des élèves atteignait 735, dont 720 étaient encore présents à la fin de l'année. L'année 1957-1958 s'est ouverte avec 777 élèves.

20 gymnasiens ont subi avec succès l'examen de maturité (10 du type A, gymnase littéraire avec grec, 10 du type B, Realgymnasium ; 11 du type C, Oberrealschule) ; 11 élèves ont obtenu le diplôme de l'École de Commerce et 10 la maturité commerciale. 52 jeunes gens et jeunes filles ont obtenu le brevet de l'École normale. Les examens oraux ont eu lieu du 1^{er} au 4 juillet 1957.

Les études préliminaires pour le programme général de création de locaux sont encore en cours.

D^r ANDREA BEZZOLA
conseiller d'Etat.